

Étude préalable à la création d'une Réserve Naturelle Régionale en Baie de Génipa

Concertation commune de Ducos

Compte-rendu

Vendredi 31 octobre 2008 – 18 h 30
Restaurant scolaire de la Commune de Ducos
80 participants estimés

I. DEROULEMENT DE LA REUNION

- Allocution de Mme Marlène BARRAT,
Responsable environnement de la Commune

- Présentation des Intervenants,
M. Félix Lurel, Biodiversité des milieux insulaires, Lurel Environnement
M. Christophe Yvon, milieux aquatiques et littoraux, Impact Mer
M. Patrice Laune, Responsable PNRM
Mlle Bénédicte Chanteur Chargée d'étude PNRM
Mme Béatrice de Gaulejac, biologiste marin, Impact mer

- Allocution de M. Le Maire,
- Présentation du diagnostic, de ses conclusions
- Présentation de la Commune de Ducos et de ses projets (Annexe)
- Débat : périmètre et orientations de protection - valorisation

II. PRINCIPAUX ENJEUX SOULIGNES PAR LES PARTICIPANTS

Mme BARRAT, Responsable environnement de la Commune, souligne les enjeux environnementaux, et le souhait d'implication de la Commune.

M. le Maire présente les priorités communales, en particulier la protection, la préservation de la ressource en eau ; les eaux superficielles sont utilisées depuis une dizaine d'années. Le projet de développement du territoire doit se faire en cogestion avec l'aménagement des espaces littoraux et côtier. Les écosystèmes aquatiques procurent des habitats, présentent des flux entrants et sortants. La pêche autrefois productive est maintenant en déclin.

Il rappelle l'état dégradé de la mangrove, à prendre en compte.

De plus, la commune souhaite la mise en place d'une réserve naturelle car elle a un projet de développement touristique ; des propositions sont à faire pour utiliser la

mer, les plans d'eau. La commune doit participer pleinement à cette démarche, être partenaire, et souhaite prendre des initiatives.

Il rappelle l'existence du paludisme autrefois en Martinique, et la nécessité d'assurer les écoulements d'eau afin d'éviter les eaux stagnantes. Assurer la surveillance de l'état des cours d'eaux, restaurer les lits, préserver les populations d'espèces animales végétales, répondre aux enjeux sont essentiels.

Il convient d'assurer la protection des espaces, dans un but scientifique, pour la mise en valeur du patrimoine culturel et historique, pour la création d'espaces à vocation éducative et touristique.

L'entretien et la gestion du site seront créateurs d'emplois .

Des démarches sont à entreprendre pour les contrats de rivière.

« L'outil n'est rien sans la main qui s'en sert »

M. Laune PNRM présente la problématique de la mangrove et rappelle les pressions que subit cet écosystème. La tendance à la dégradation peut s'inverser par un travail commun. Il rappelle la valeur de ce patrimoine naturel, le devoir de conservation et de transmission aux générations futures.

Il souligne l'enjeu de la concertation, la nécessité de l'implication de chacun et des réunions au sein des communes.

Il présente la suite de la démarche : finaliser un avant-projet à l'issue des concertations, le présenter à la Région qui décidera de l'opportunité de la création d'une réserve naturelle. L'avantage d'une prise de décision locale est récent, il est à exploiter.

Le PNRM souhaite l'approbation de la population sur le principe de la mise en place d'une RNR.

M. Yvon, Impact Mer et **M. Lurel**, Lurel environnement, présentent le diagnostic et ses conclusions, à l'aide d'un diaporama power point.

M. Laune indique que les terres agricoles sont en diminution, et que le PNRM souhaite s'engager afin d'inverser cette tendance ; le POS PLU doivent être compatible avec la nouvelle charte du Parc (enquête publique en cours).

M. Yvon présente les projets de Ducos. Il souligne la nécessité de résoudre la problématique des inondations, aux enjeux écologiques, sanitaires et économiques. Il s'agit de choix « politique », d'un compromis à trouver.

Une ébauche de carte de zones à protéger sur le territoire communal est présentée ; 90 % de la RNR est sur le DPM.

La zone tampon pourrait être en arrière des 50 pas géométriques ; une lutte contre les pollutions doit s'engager dans cette zone. La limite de la RNR serait la limite des 50 pas, et quelques zones privées enclavées pourraient être englobées.

Suite à ces présentations, le **débat** est ouvert (20h15)

III. DEBATS

Des précisions relatives à la **zone tampon** sont demandées : c'est une zone sans réglementation forte, mais où l'on cherche des solutions avec les acteurs afin de diminuer les impacts des activités sur le milieu.

Quelles seront les implications pour les pêcheurs d'une **protection modulée, renforcée** ? Les protections porteront essentiellement sur la mangrove. Si une réglementation sur les engins ou les saisons était effective, elles seraient compensées, par exemple par l'application stricte, voire le renforcement de la réglementation de la pêche plaisancière. D'autres moyens de compensation, directe ou indirecte, peuvent être envisagés. Une protection des zones de nurseries serait bénéfique aux pêcheurs sur le long terme. Un appel à propositions est adressé aux pêcheurs, qui pourraient émettre des suggestions.

Quelles dispositions seront prises face aux **nuisances de l'industrialisation** ? La RNR s'accompagne du contrat de baie qui travaille sur ce point ; la complémentarité des actions renforcera le poids dans la prise des décisions.

Des échanges portent sur le **type d'aménagement** à réaliser ; le platelage sera effectif en 2009, il permettra une meilleure connaissance du milieu, sa découverte sans le perturber et une sensibilisation à sa protection.

La **réintroduction d'espèces** est évoquée, mais il faut songer prioritairement à restaurer le milieu, l'habitat de ces espèces. La RNR doit être bénéfique à chacun, par la gestion des ressources menacées. Des **zones d'activités** peuvent exister en zone naturelle, et la mise en place de label est possible.

Des propositions de réglementation doivent venir de la population.

Les **problèmes locaux** sont identifiés (techniques agricoles, décharges publiques, assainissement défectueux), un participant souhaiterait leurs résolutions avant de demander de l'aide extérieure. Il est suggéré une association des communes entre elles (Cacem) afin de gagner en efficacité pour des actions comme le curage des rivières. La revente aux enchères de la drague de la Région aurait eu lieu du fait de contraintes législatives trop lourdes et du désengagement des crédits de l'Etat.

Le travail remarquable d'une équipe de jeunes qui nettoie les berges est rappelé.

Un pêcheur rappelle la spécificité de la pêche de Ducos dans la bande côtière, et sa volonté de mise à disposition des données de captures ; il souligne l'accord des pêcheurs sur le principe d'une protection de la mangrove, mais la nécessité de penser à des **mesures de compensation**. La diversification des activités professionnelles encouragée au niveau européen est rappelé.

Les élus sont sensibles à la demande de RNR. Les outils sont là, le PNRM en est le fer de lance.

IV. **CONCLUSIONS**

M. le Maire

Des accords sont à trouver sur les activités à développer dans les périmètres de protection ; il est nécessaire de se réunir afin de faire des propositions. Une nouvelle réunion sera organisée sur ce diagnostic environnemental afin d'identifier précisément les sources de pollution ; notre objectif est d'aller vers les contrats de rivières, de former des jeunes aux métiers de l'environnement, à ceux en lien avec les RNR. La commune a une dualité de compétence, de responsabilité. La prise de

conscience est là. La collectivité prend des initiatives en faveur de l'environnement, de la gestion des déchets, de l'assainissement. Un projet d'assainissement collectif existe avec l'intercommunalité (SICSM) ; des exigences sont mises en place pour les épurations individuelles qu'il va falloir progressivement respecter. La commune adhère au projet et espère compter sur la population.

« On aura tous à y gagner. »

M. Lurel se réjouit de l'engagement de chacun sur le terrain ; le projet peut accompagner les intérêts divergents des acteurs.

M. Laune est heureux de la participation active de la population ; d'autres réunions suivront ce premier contact.

M. le Maire clôt le débat à 21 h15 en remerciant chaleureusement la population.